



La photo lauréate 2022 (c)  
Paysage de France

## ENVIRONNEMENT

# Prix de la France moche : « la [triste] banalité » pour la zone d'Aubière

🕒 10/11/2022 👤 Olivier Perrot 📖 4 Minute(s)

L'association Paysage de France a attribué le "Prix de la France moche 2022", catégorie "Prix de la [triste] banalité" à la zone commerciale d'Aubière. Le maire va recevoir un trophée, mais en réalité la gestion des panneaux publicitaires et les enseignes ne sont pas de sa compétence.

Paysages de France est une association loi 1901, créée en 1992, qui s'est fixé pour but de protéger, réhabiliter et valoriser les paysages urbains et non urbains ». Agréée nationalement via le Code de l'environnement, elle est devenue un interlocuteur reconnu du ministère chargé de l'environnement et de l'écologie. Au niveau local, l'association peut accompagner les institutions dans l'élaboration des réglementations de l'affichage publicitaire et des enseignes. Chaque année, Paysage de France, organise le *Prix de la France moche* en demandant à ses adhérents, environ 2000 dans l'hexagone, de photographier des lieux qu'ils trouvent « moche » dans leur environnement. Ce prix n'est pas un classement des villes les plus moches, mais un focus sur quatre lieux dans quatre communes de France, illustrant la mocheté de la France, avec la réserve

de la subjectivité.

## La zone commerciale d'Aubière au palmarès 2022

Une centaine de photos ont été proposées pour le prix 2022. « Nous ne souhaitons pas stigmatiser les maires des communes mais plutôt des lieux » explique Laurent Fetet, président de Paysages de France, « C'est la raison pour laquelle *le prix de la [triste] banalité* a été attribué à la zone commerciale d'Aubière, pas à la ville. C'est le conseil d'administration de l'association qui désigne les 4 photos en faisant évoluer les catégories en fonction des images et des situations dont elles témoignent. Nous éliminons les photos floues où celles qui donneraient une image différente de la réalité. Pour la photo 2022 d'Aubière, prise très récemment, nous avons été sensibles au fait que derrière l'accumulation de panneaux, on distingue un paysage et de la nature ». ([voir le palmarès 2022](#))

### « Les professionnels ont pris conscience du problème »

Sylvain Casildas, ne saute pas de joie à l'idée que sa commune soit destinataire du trophée. Connaissant très bien la zone ciblée, il n'est évidemment pas étonné d'autant qu'il est également vice-président en charge des zones d'activités économique à la Métropole. « Cela tombe sur nous mais ce type de photo aurait pu être prise dans de nombreuses communes de France. Elle arrive maintenant alors que l'on a déjà fait un gros travail dans le cadre du futur RLPi, mais tout ne peut changer sur un claquement de doigt. Aujourd'hui les professionnels ont pris conscience du problème, utilisent de plus en plus la communication numérique ce qui permettra de réduire la pression publicitaires. Restera à traiter le dossier des pré enseignes et des enseignes dans les zones concernées » explique le maire d'Aubière qui rappelle que cette zone est un élément fort de l'économie de la métropole, très fréquentée par des clients que la pollution ne rebutent manifestement pas. En affrontant la problématique aujourd'hui, Sylvain Casildas, élu aux dernières municipales, compose avec un héritage vieux de 50 ans sur lequel il n'a plus d'emprise puisque le dossier publicité est désormais du ressort de la Métropole. « A ce jour, il y a beaucoup de panneaux, mais la réglementation en vigueur est respectée. Leur nombre n'augmente pas, nous le vérifions puisqu'ils sont taxés... c'est aussi une manière de lutter contre la multiplication ».

## Un nouveau Règlement Local de Publicité en cours d'élaboration

Depuis la fin 2018, la métropole a initié l'élaboration du RLPi, un nouveau Règlement Local de Publicité qui sera commun aux 21 communes. Un premier diagnostic a permis de dresser un état des lieux de l'ensemble des dispositifs publicitaires présents sur le territoire avant l'élaboration des orientations du projet. Avec l'installation de nouvelles instances municipales et métropolitaines, la démarche s'est poursuivie par une phase de concertation puis d'enquête publique, jusqu'en septembre dernier. Le commissaire-enquêteur a rendu son rapport fin octobre contenant remarques et recommandations qui tiennent compte des remontées des citoyens

mais aussi des professionnels. Les adhérents auvergnats de Paysages de France ont apporté leur expertise et leurs points de vue dans l'élaboration du plan qui devrait être approuvé en 2023. Ce plan, qui sera sans doute plus restrictifs que ceux qu'il remplacera, délimitera des zones précises, un centre ville avec monuments historiques n'étant pas traité de la même façon qu'une zone commerciale. Celle d'Aubière devrait donc changer de visage à terme, mais comme le déplore Laurent Fetet les délais légaux accordés pour la mise en conformité sont longs : 2 ans pour les publicités et pré enseignes, 6 ans pour les enseignes.

[Lire le rapport du commissaire-enquêteur](#)



Mots-clés   Aubière   Newsletter Jeudi   pollution visuelle   Publicité   Une   zones commerciales

### À propos de l'auteur



#### Olivier Perrot

Pionnier de la Radio Libre en 1981, Olivier Perrot a été animateur et journaliste notamment sur le réseau Europe 2 avant de devenir responsable communication et événements à la Fnac. Président de Kanti sas, spécialisée dans la communication culturelle, il a décidé de se réinvestir dans l'univers des médias en participant à la création de 7jours à Clermont.